

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2023 / 01

Séance du 27 Janvier 2023

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents	Votants :
10	6	8

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Le **VINGT-SEPT JANVIER DEUX MIL VINGT-TROIS**, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire, Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, adjoints, Stéphane BÉAL, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF.

Représentés : Christophe DEMONCHY pouvoir à Vincent BAFFALEUF Charlotte COGAN pouvoir à Claire VOLPI

Absents : Valérie BUISSON et Jérôme RENOUARD.

Secrétaire de séance : Claire VOLPI



**OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de grosses réparations de la toiture de la chapelle St Joseph dans le bourg d'Olloix.

En effet la toiture est dans un très mauvais état, et il est urgent et nécessaire de consolider la charpente.

Il présente les devis établis par l'entreprise FORMATIONS TOITURES qui s'élève à un montant HT de 8 900 €. Il précise que ces travaux pourront bénéficier des subventions du département au titre du FIC 2023 (taux 40%) et de l'Etat au titre de la DETR (taux 30%). Une demande sera déposée à la Région Rhône Alpes Auvergne qui pourra compléter le financement sans dépasser 80 % du montant hors taxes des dépenses subventionables.

Le plan de financement serait le suivant :

	Dépenses H.T.	Recettes	Plan de financement
Travaux	10 110,00	4 044,00	Subvention Département : FIC 2022 : 40 %
		3 033,00	Subvention Etat : DETR 2022 : 30 %
		1 011,00	Subvention Région : Bonus ruralité : 10%
		2 022,00	Commune Olloix : Fonds propres
TOTAL	10 110,00 €	10 110,00 €	A la charge de la commune : 2 022,00€ (TVA 20% = 2 022,00 €)

2023 / 01

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Affiché le **03 FEV. 2023**
ID : 063-216302596-20230127-DB_2023_01-DE

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de réfection de la toiture de la chapelle St Joseph en 2023.

Les travaux seront exécutés en 2023.

Il autorise le maire à déposer les dossiers de subventions auprès des organismes financeurs et à effectuer une consultation des entreprises.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 30 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Louis CECCHET

